



40%  
de budget  
en plus dans  
**Erasmus+ !**

**On nous le promet plus simple dans sa gestion administrative et financière mais, pour les anciens du Lifelong Learning Programme, Erasmus+ change significativement la donne. Les noms génériques de Comenius, Grundtvig, Leonardo et Erasmus sont désormais utilisés en tant que sous-titres, Erasmus+ se déclinant sous les composantes Actions-Clés 1, 2 et 3, Jean Monnet et Sport.**

**Q**uel que soit le projet, le concept de base d'une candidature à un projet européen repose maintenant sur l'initiative de l'institution d'éducation ou de formation plutôt que sur des individus. Il revient donc à l'« école » d'intégrer son implication européenne dans son projet d'établissement.

Dans le cadre de ces objectifs généraux de la Stratégie Europe 2020, Erasmus+ vise plus spécifiquement à améliorer le niveau des compétences-clés, à favoriser la qualité, l'innovation et l'internationalisation des communautés éducatives, à promouvoir l'émergence d'un espace européen de l'éducation, ainsi qu'à améliorer l'enseignement et l'apprentissage des langues et des TIC.

Le respect des objectifs européens est une part importante des trois critères de sélection qui rentreront dans

l'évaluation de la candidature, à savoir la pertinence, la qualité, l'impact et la dissémination du projet. Les heureux sélectionnés seront ceux qui auront obtenu le plus de points, avec 50% minimum dans chacune des rubriques et 60% minimum au total.

Ce programme Erasmus+ s'adresse aux 28 États membres de l'UE, à la Suisse, la Norvège, le Liechtenstein, l'Islande, ainsi qu'aux pays candidats que sont la Turquie et l'ancienne république yougoslave de Macédoine. Ces pays sont rassemblés sous l'appellation « Pays Programme », tandis que les pays du reste du monde, éligibles sous certaines conditions, sont désignés comme étant « Pays Partenaires ».

Trois actions-clés sont possibles sous le nouveau programme. Nous nous attarderons sur les deux premières, les informations sur la troi-

sième relevant de la compétence de l'agence exécutive de l'UE.

#### **ACTION-CLÉ 1**

L'action-clé 1 concerne la mobilité individuelle à des fins d'apprentissage.

Il s'agit ici d'une nouvelle approche de la mobilité, pour laquelle l'institution elle-même se présente comme candidate et propose un plan de développement européen qui identifie ses besoins et garantit, sur le long terme, les bénéfices du projet pour les participants et pour l'établissement dans son ensemble. Les candidatures sont déposées pour une période couvrant jusqu'à deux ans.

Elle est accessible, d'une part, aux étudiants du supérieur et aux élèves du qualifiant, et, d'autre part, aux enseignants de la Promotion Sociale

et du Supérieur, ainsi qu'au personnel scolaire directement attaché aux écoles.

Pour les étudiants du Supérieur, le principe connu d'Erasmus est maintenu. Ils sont également éligibles pour des masters conjoints et pour un mécanisme de prêt étudiant. L'ancien programme d'assistantat (Comenius et Grundtvig) est aussi repris sous ce régime.

Les élèves du qualifiant continuent à bénéficier de stages à l'étranger, en école (cours de pratique professionnelle) ou en entreprise. La constitution de consortia entre établissements d'envoi sera privilégiée. Chaque consortium devra regrouper minimum trois institutions actives en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les enseignants, quant à eux, sont concernés par des stages d'observation, des formations continues, des conférences et, grande nouveauté du programme, des missions d'enseignement à l'étranger (de deux jours à deux mois). Cette année, l'échéance pour le dépôt des candidatures à l'action-clé 1 est le 17 mars 2014 à midi. Les formulaires de candidature sont disponibles sur le site de l'agence AEF-Europe<sup>1</sup>.

## ACTION-CLÉ 2

L'action-clé 2 consiste en des partenariats stratégiques entre les dif-

férentes organisations à travers l'Europe (ou le monde). Leur objectif est la coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques, l'amélioration de la formation, la qualité de l'apprentissage et la modernisation des institutions. Pour le Supérieur et le monde de l'entreprise, elle se complète d'alliances de la connaissance et de renforcement des capacités. Les plateformes IT eTwinning (écoles) et EPALE (adultes), de même que la base de données EST sont des outils essentiels dans la recherche de partenaires. Cette action vise aussi à renforcer le lien entre l'éducation et le monde du travail et à promouvoir la coopération interrégionale. La priorité sera accordée à des projets portant sur le leadership, l'équité et l'inclusion, la lutte contre le décrochage ou l'abandon scolaire, l'éducation entrepreneuriale, afin de développer la citoyenneté active, l'employabilité et la création de nouvelles entreprises. Le développement professionnel du personnel, dans l'utilisation des TIC et la production et l'adoption de REL (Ressources Educatives Libres) en font aussi partie, de même que la validation des connaissances et des compétences acquises.

L'éligibilité des participants bouleverse les habitudes : tout organisme actif dans le domaine de l'éducation ou dans d'autres secteurs écono-

miques (écoles, associations, ONG, centres de recherche, musées, fondations, PME, partenaires sociaux, centres de formation...) est concerné.

Il convient aussi de choisir entre deux types de partenariat : le bilatéral entre deux établissements scolaires uniquement ou entre deux autorités locales intégrant chacune une école et un organisme local (anciennement Comenius Regio) et le multilatéral, pour lequel il faut au minimum une organisation dans trois *pays programme* différents. La possibilité de se joindre à un partenaire issu d'un *pays hors programme*, de partout dans le monde, est intéressante, à condition que celui-ci apporte une réelle valeur ajoutée, clairement démontrée. En fonction des objectifs du projet et du type d'activités planifiées, la durée doit être de 2 ou 3 ans.

Le financement est simplifié puisqu'il sera constitué principalement de coûts unitaires et de forfaits.

La candidature commune est déposée par le coordinateur au nom de tous les partenaires.

Le partenariat favorise alors la mobilité de groupes d'élèves ou d'apprenants (de 5 jours à 2 mois), la mobilité individuelle d'élèves (de 2 à 12 mois), les missions d'enseignement ou de formation de long terme (de 2 à 12 mois) ou des séminaires de formation pour les personnels (de 5 jours à 2 mois).

L'échéance pour le dépôt des candidatures dans cette deuxième action-clé est le 30 avril 2014 à midi.

Evidemment, il nous est impossible d'être complets dans cette première description du nouveau programme européen. L'agence AEF-Europe et la Cellule Europe du SeGEC sont prêtes à vous aider dans la mesure de leur agenda. Les réunions d'information sont nombreuses, dans toutes les provinces ou tous les diocèses. N'hésitez pas à nous contacter<sup>2</sup> ! ■

BRUNO MATHELART ET LAURENCE DELCROIX

1. <http://www.aef-europe.be>

2. [cellule.europe@segec.be](mailto:cellule.europe@segec.be)



# Erasmus+

